

Bons Vacances de la Ville d'Annemasse

Aide aux départs en vacances
pour les séjours avec hébergement



Enfants et jeunes Annemassiens
âgés de 6 à 17 ans

Bons vacances de la Ville d'Annemasse

- ▶ Sans condition de ressources.
- ▶ Habiter la commune d'Annemasse.
- ▶ Être âgé, au premier jour du séjour, de 6 ans à 17 ans révolus.
- ▶ Partir pendant l'été en séjour avec hébergement (plus de 5 jours), en camps ou en centres de vacances en France ou à l'étranger avec des organismes ayant signé une convention avec la Ville d'Annemasse. Les séjours inférieurs à 5 jours sont donc exclus.
- ▶ L'aide peut s'étendre jusqu'à 21 jours, pendant les vacances scolaires d'été.
- ▶ Pour les 2 MJC et le centre de la Bergue, les bons vacances ne se cumulent pas avec les bons CAF.

MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE

		6/12 ans	13/17 ans
Organisme de vacances	France ou étranger	9,20 € /jour	10,80 € /jour
2 MJC Centre de la Bergue	France ou étranger	7,70 € /jour	

Les bons vacances seront délivrés par le service Éducation de la Mairie d'Annemasse en présentant :

- une confirmation d'inscription de l'organisme de vacances,
- un justificatif de domicile daté de moins de trois mois (téléphone fixe, électricité, gaz, eau ou quittance de loyer issue d'un organisme HLM, d'une régie ou d'une agence immobilière),
- le livret de famille.

Pour la date de remise des bons vacances, veuillez vous référer au site internet de la Ville d'Annemasse, rubrique "Aides financières de la Ville".

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :
le service Éducation au 04 50 95 07 35
ou nous écrire à
service.education@mairie-annemasse.fr

LISTE DES PARTENAIRES

Les Associations socio-culturelles locales

- MJC Centre
- MJC Romagny

Les Organismes de vacances

- AROEVEN Grenoble
- Centre de la Bergue
- Cimes et Soleil
- Education First
- Les Petits Chamois
- Planète Eclès
- Temps Jeunes Oullins
- UFCV Annecy
- UFOVAL 74
- UCPA
- Vacances Vivantes
- Vacances Musicales AREMC
- Visas Loisirs
- WF Okaya

